

À LA UNE

: Élections CPN et CPL 2022 : la CFDT conforte sa première place !

Les salariés du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat (11 000 agents) viennent de renouveler avec force leur confiance à la CFDT dans le cadre de l'élection des représentants du personnel à la commission paritaire nationale 56 (CPN 56).

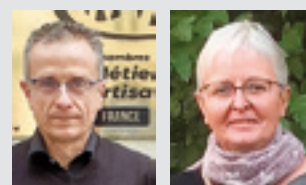
Avec une représentativité de 43,47%, la CFDT se place loin devant la CGT, la CGC et FO et progresse de plus d'un point depuis l'élection de 2017.

Sur les six sièges à pourvoir, la CFDT obtient quatre sièges (deux dans chaque collège).

Pour les élections des représentants aux CPL, la CFDT obtient 69 sièges sur 110 sièges dans les CMAR et CMA où elle présentait des listes. Dans neuf régions, les scores de la CFDT dépassent les 50% et la CFDT obtient même des scores écrasants dans cinq régions.

Ces résultats sont à la mesure de l'engagement des équipes CFDT dans chaque région et dans chaque établissement ainsi que du bilan de la coordination CFDT des CMA pendant le mandat précédent.

: voir graph 01 et tableau 01, page suivante.



**Dominique Vouillat
et Fabienne Wachez**

Représentants nationaux

Bulletin aux adhérent.e.s.
Edition : Fédération des Services CFDT
Directeur de la publication :
Olivier Guivarch
CPPAP : 1024 S 07027
Conception et impression :
Inckôo 75017 Paris
Supplément du magazine fabriqué
selon les normes environnementales
de développement durable.

juillet-août-septembre 2022
Supplément à Inform'Action n° 318



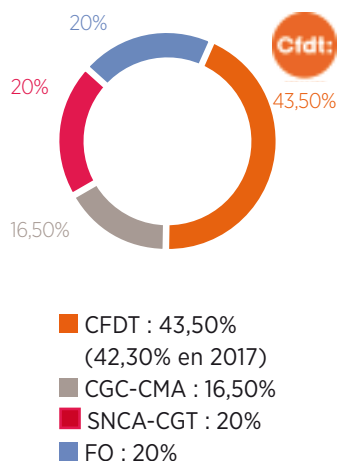
cfdt-services.fr

SOMMAIRE

- À LA UNE
- ACTUALITÉS

... Élections CPN et CPL 2022 : la CFDT conforte sa première place

: Graph 01 Élections CMA 2022 Résultats du premier tour



: Tableau 01 Résultats des élections CPL

Régions / Établissements	Nombre de sièges CFDT	Pourcentage de représentativité (premier tour)
Alsace	4 sur 6	70,40%
Auvergne-Rhône-Alpes	10 sur 14	65,90%
Bourgogne-Franche-Comté	8 sur 10	77,20%
Bretagne	6 sur 6	100,00%
Centre-Val de Loire	4 sur 8	50,70%
Grand Est	7 sur 9	78,90%
Hauts-de-France	6 sur 7	67,50%
Île-de-France	1 sur 10	12,10%
Île de La Réunion	3 sur 6	51,11%
Normandie	3 sur 7	38,00%
Nouvelle-Aquitaine	5 sur 14	37,80%
Occitanie	5 sur 15	35,90%
PACA	5 sur 8	52,77 %
CMA France	3 sur 6 (liste CFDT/CGC)	
Guadeloupe	1 sur 4 (liste CFDT/FO)	

ACTUALITÉS

: Chronique d'un blocage annoncé

La CPN 52 du 28 juin dernier n'a pas eu lieu. À l'ordre du jour de cette réunion, apparaissait, en deuxième point, « l'augmentation de la valeur du point associée à la mise en place

de primes individuelles et de la rupture conventionnelle ».

Cette formulation traduisait ainsi clairement la volonté exprimée oralement par le collège employeur, lors de la CPN 56 du 1^{er} juin 2022, d'anéantir le dialogue social renoué en 2017 et de le remplacer par le passage en force de textes non négociés.

Alors que le matin même de cette CPN 52, le Gouvernement annonçait une revalorisation du point d'indice de 3,5% des fonctionnaires pour le 1^{er} juillet 2022, et ce, sans aucune condition, CMA France plafonnait l'augmentation du

point à 2,5% dans le cadre d'un chantage d'une autre époque, sans tenir compte de l'effondrement avéré du pouvoir d'achat des agents des CMA, considérés, une fois de plus, comme des agents publics au rabais !

En préalable, avant l'ouverture des débats, la délégation CFDT présentait une nouvelle proposition intégrant, a minima, une augmentation identique à celle des fonctionnaires dans le cadre d'un accord social.

Face à un refus, sans possibilité de discussion, la CFDT quittait la séance.

Cette crise a pour origine un dialogue social figé par le collège employeur pendant cinq mois, entre septembre 2021 et janvier 2022, sous prétexte de renouvellement électoral, ignorant la continuité de fonctionnement de nos établissements publics dans un contexte de réformes profondes.

Lors des premières réunions des instances paritaires début 2022, le collège employeur faisait le choix de faire voler en éclats la méthode, pourtant décidée depuis 2017 entre les deux collèges, de co-construire le dialogue social dans le cadre d'une feuille de route partagée.



© Wingz

Les propositions de la CFDT pour une sortie de crise

Face au blocage actuel, les six propositions de la CFDT pour une sortie de crise sont :

- un **taux de revalorisation du point d'indice**, au moins identique à celui de la fonction publique, appliqué aux agents des CMA dès le mois de juillet 2022 ;
- un **indice minimal** intégrant l'évolution du Smic passée et à venir ;
- l'automatisation du dispositif **GIPA** à l'image des fonctions publiques, sans attendre un éventuel vote en assemblée générale de CMA France ;
- une **convocation de la CPN 52**, réunie au plus tôt, avec ces trois points uniques et effet rétroactif au 1^{er} juillet 2022 ;
- des **CPN 56 respectant les règles du paritarisme** dès la rentrée sur les points de négociations



- qui font blocage ;
- l'audience prochaine d'une délégation de notre organisation

syndicale auprès de la ministre de tutelle, afin d'**encourager la reprise du dialogue social**.

Dialogue social

À la demande de la CFDT CMA, de nombreux parlementaires ont saisi le Gouvernement sur le blocage actuel du dialogue social

QUESTION ÉCRITE DE MME FLORENCE BLATRIX CONTAT, SÉNATRICE DE L'AIN, PUBLIÉE DANS LE JO DU SÉNAT DU 07/07/2022

Mme Florence Blatrix Contat expose à M. le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique la situation de blocage du dialogue social au sein des chambres de métiers et de l'artisanat (CMA).

Alors qu'ils ont subi une forte dégradation de leur pouvoir d'achat depuis plusieurs années, les personnels des CMA ont été informés mardi 28 juin 2022 qu'ils ne bénéficieront pas de la revalorisation de 3,5% du point d'indice que le Gouvernement a annoncé le même jour pour les fonctionnaires. La valeur du point d'indice des personnels des CMA est bloqué depuis 11 ans.

Les 11 000 agents du réseau des CMA sont pleinement impliqués et engagés auprès des entreprises

artisanales et des publics en formation, en dépit des difficultés liées au contexte de crise sanitaire et des réformes internes au réseau des CMA en France, réformes internes qui lui ont permis d'améliorer ses performances et sa situation financière.

La tutelle ministérielle peut incontestablement contribuer à dégriper la situation en recevant les parties représentatives concernées pour renouer le dialogue social, dans le cadre du statut établi par la loi de 1952 et dans le respect du règlement intérieur de la commission paritaire nationale (CPN) 56, rédigé paritairement en 2011.

Aussi, elle sollicite son intervention dans ce cadre d'envoyer d'ores et déjà un signal fort aux agents par la revalorisation du point d'indice de même ampleur que celle consentie pour la fonction publique.

La tutelle ministérielle doit pleinement remplir son rôle d'aiguillon et de mobilisation. Le tissu des entreprises artisanales, largement créateur d'emplois en France, doit être fortement soutenu par les chambres de métiers et de l'artisanat et l'ensemble de leurs personnels pour se moderniser et s'adapter aux réalités économiques d'aujourd'hui et, plus encore, de

demain. Elle ne doute pas qu'il avance lucidement dans cette voie.

QUESTION ÉCRITE N°214 DE M. DAVID HABIB, DÉPUTÉ DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES, PUBLIÉE LE 26/07/2022

M. David Habib appelle l'attention de M. le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique sur la situation insupportable subie par les 11 000 agents du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat dont le pouvoir d'achat est en chute libre dans le contexte actuel d'inflation.

En effet, ils subissent le blocage de la valeur du point d'indice depuis novembre 2010 et ils sont en proie depuis plusieurs années à une réelle paupérisation, confirmée en 2020 par l'étude du cabinet Arthur Hunt (mandatée par CMA France). Les personnels des CMA ont été informés, mardi 28 juin 2022, qu'ils ne bénéficieront pas de sa revalorisation. Alors que le Gouvernement a annoncé le même jour une revalorisation de 3,5% du point d'indice des fonctionnaires, à compter du 1^{er} juillet 2022, CMA France veut imposer une revalorisation au rabais du point d'indice des agents des



... Dialogue social



CMA limitée à 2,5%.

Dans ce contexte, le collègue employeur exerce un chantage inédit avec, en contrepartie, des primes individuelles distribuées sans contrôle à certains agents et le passage en force de certains textes non négociés.

Compte tenu de l'urgence de la situation pour le quotidien des agents des CMA, ces derniers

souhaiteraient qu'un taux de revalorisation du point d'indice, au moins identique à celui de la fonction publique, s'applique aux agents des CMA dès le mois de juillet 2022, que le dispositif GIPA soit automatisé à l'image des fonctions publiques, sans attendre un éventuel vote en assemblée générale de CMA France, qu'une CPN 52 avec ces points uniques

soit réunie au plus tôt avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2022 et que des CPN 56 respectant les règles du paritarisme s'ouvrent dès la rentrée sur les points de négociations qui font blocage.

Aussi, il souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement compte mettre en œuvre pour répondre à cette problématique.

: La CFDT CMA lance une alerte sociale auprès du ministère de tutelle !



de profondes réformes, notamment avec la régionalisation des CMA prévue par la loi Pacte et la loi « liberté de choisir son avenir professionnel » qui a contribué au développement de l'apprentissage.

La CFDT avait anticipé les conséquences de telles transformations dans leur organisation et dans leur fonctionnement et avait obtenu en 2021 que les conditions de travail des agents des CMA soient enfin prises en compte dans les dispositions du statut du personnel.

Mais, depuis plusieurs mois, les situations de souffrance au travail se multiplient, confirmées par les résultats de l'enquête QVT* menée ces dernières semaines par la CFDT auprès des agents des CMA.

Ces premiers résultats sont corroborés par les témoignages acca-

blants des sections syndicales CFDT qui agissent en proximité avec les personnels.

De plus, dans ce réseau consulaire qui accueille le plus grand nombre d'apprentis dans notre pays, le faible niveau des rémunérations freine le recrutement des personnels, ce qui a pour effet de mettre en difficulté toute la politique d'apprentissage, avec un impact certain sur l'emploi.

La paupérisation des agents des CMA est confirmée par le rapport Hunt (commandité en 2020 par CMA France), dans un contexte de valeur du point d'indice bloquée depuis novembre 2011, d'écrasement des grilles indiciaires et d'inflation galopante.

La CFDT souhaite présenter au ministre de tutelle des proposi-

tions concrètes à court, moyen et long termes pour des mesures urgentes de protection de la santé des personnels et pour permettre une juste reconnaissance des missions de service public assumées par les agents des CMA.

L'équipe nationale CFDT CMA

'Extraits des résultats de l'enquête qualité de vie au travail CFDT CMA de mai 2022 :

- 67,2% des répondants sont insatisfaits de l'organisation de leur travail ;
- 68,6% des répondants n'ont plus confiance dans l'avenir de leur CMA ;
- 71,6% des répondants estiment que les risques psychosociaux (RPS) ne sont pas pris en compte dans leur CMA ;
- 62,9% des répondants estiment que les conditions de travail ont engendré des conséquences sur leur état de santé.

Par courrier du 25 mai dernier, la CFDT a demandé une audience au ministre Bruno Le Maire.

La CFDT veut alerter le ministre sur les risques psychosociaux avérés dans le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat (CMA), établissements publics dont il assure la tutelle.

Depuis 2017, les CMA ont connu

: GIPA



Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.cfdt-services.fr

Le taux GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat) est paru au Journal officiel le 2 août 2022.

Pour le calcul de l'indemnité

2022, la période de référence des traitements bruts annuels est fixée du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2021.

Pour cette période de référence, le taux de l'inflation à prendre en

compte est de +4,36%.

Suite à cette parution, la CFDT demande l'application stricto sensu de ce taux aux milliers d'agents éligibles.